

Le Cerf sika – *Cervus nippon*

Fiche rédigée par Christine Saint-Andrieux, François Klein et Aurélie Barboiron
Office national de la chasse et de la faune sauvage, direction des études et de la recherche
Centre national d'étude et de recherche appliquée Cervidés-Sanglier.

Classification

Classe : Mammifères
Ordre : Artiodactyles
Famille : Cervidés
Genre : *Cervus*
Espèce : *nippon*

➤ Identification

Description : le Cerf sika est un ongulé dont les mâles pèsent de 50 à 60 kg pour une longueur de 125 à 165 cm et une hauteur au garrot de 65 à 80 cm. La femelle pèse de 28 à 40 kg, pour une longueur de 110 à 145 cm et une hauteur au garrot de 65 à 80 cm. Le pelage est brun rouge en été, ponctué de taches blanchâtres. Une raie dorsale noire est nettement visible. En hiver, la couleur est plus sombre, les taches s'estompent mais le miroir et la queue de 15 cm, blancs, sont caractéristiques. La ramure est peu ramifiée et porte au plus 8 andouillers pour une longueur de 60 cm. La chute des bois a lieu en mars-avril. La longévité du Cerf sika est estimée entre 15 et 20 ans.

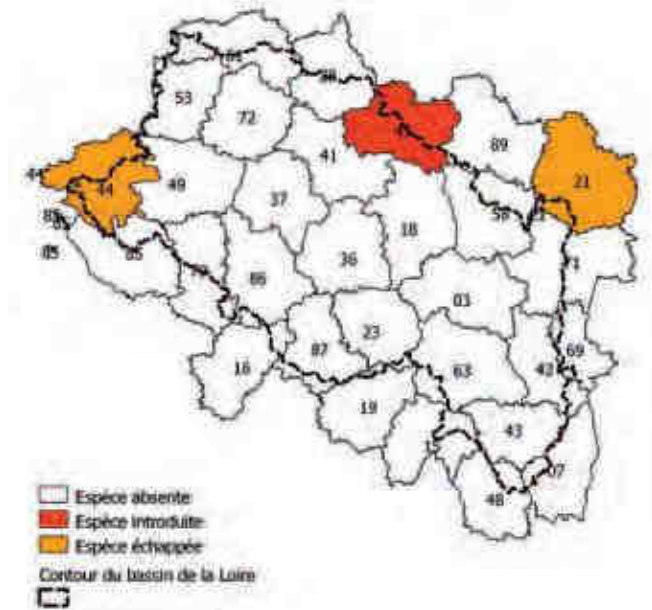
Confusion(s) possible(s) : éventuellement avec le Daim, légèrement plus grand et présentant des bois avec palmature.



© L.Barbier

➤ Statut juridique

Le Cerf sika fait partie de la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté ministériel du 26 juin 1987). L'espèce est soumise à un plan de chasse sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sa détention est soumise à autorisation (arrêtés ministériels du 10 août 2004). Le Cerf sika est également inscrit sur la liste des espèces animales (vertébrés) interdites d'introduction dans le milieu naturel (arrêté ministériel du 30 juillet 2010). Son introduction est néanmoins autorisée dans les enclos jusqu'en 2020.



➤ Répartition départementale du Cerf sika à l'état libre sur le bassin versant de la Loire en 2009.

Source : Réseau « Ongulés Sauvages », ONCFS/FNC/FDC, Saint-Andrieux et al., 2009.

➤ Introduction et répartition ②, ④

Origine : Extrême-Orient (Mandchourie, Japon jusqu'au Viêt-Nam).

Historique d'introduction : le Cerf sika a été largement introduit en Europe pour son intérêt cynégétique. En France, les populations sont issues de quelques individus offerts par l'Empereur du Japon en 1890 qui se sont reproduits dans un parc de Rambouillet dans les Yvelines. Une enquête sur la répartition du Cerf sika a été menée par le réseau Ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC en 2006. L'espèce est recensée à l'état libre dans 67 communes réparties dans 15 départements.

Niveau d'invasion sur le bassin de la Loire : en 2006, les populations de Cerf sika sont essentiellement issues d'enclos ou de parcs d'où ils se sont échappés. Une population est installée dans le Loiret où les individus ont été introduits volontairement, ainsi qu'en Côte-d'Or, dans l'extrême est du département, issue d'individus échappés d'enclos. En 2011, la plus importante population de Cerf sika – comptabilisant environ 200 animaux – était recensée en limite du bassin de la Loire, en Seine-et-Marne, à Armainvilliers.

➤ Écologie ①, ③

Reproduction : en Europe, la saison du rut a lieu de septembre à novembre. La femelle mettra bas au bout de huit mois d'un ou de très rarement deux faons. Ils atteindront leur maturité sexuelle au bout d'un an.

Comportement : Le Cerf sika est une espèce peu grégaire qui a tendance à vivre en petits groupes. Les mâles adultes sont le plus souvent solitaires et pendant la période d'élevage des jeunes, les femelles sont avec leur petit de l'année voire celui de l'année précédente. La taille des groupes varie selon le milieu fréquenté. En milieux ouverts, on peut trouver des hardes de 40-50 individus. Alors qu'en milieu forestier, la taille moyenne des groupes est inférieure à deux individus.

Habitat : le Cerf sika fréquente les milieux forestiers denses et les milieux humides.

Régime alimentaire : c'est un herbivore doté d'une très grande flexibilité alimentaire. La base du régime alimentaire est constituée de semi-ligneux comme les ronces, de graminées et d'herbacées, complétés par des feuillus et des résineux.

Prédateurs dans son aire de répartition naturelle : les loups sont son principal prédateur.

Prédateurs dans son aire d'introduction : cette espèce gibier est principalement chassée par l'homme.

➤ Impact environnemental 4, 5

Potentiel invasif : le Cerf sika n'est pas une espèce très productive mais possède de bonnes capacités de dispersion pour trouver un habitat répondant à ses besoins où lors de la recherche de nourriture en hiver.

Colonisation d'habitats : le Cerf sika est capable de s'adapter à la plupart des milieux forestiers.

Impacts sur les espèces natives : l'hybridation est rare mais possible avec le Cerf élaphe lorsque des cerfs sika sont introduits dans les territoires de ces derniers. L'hybridation entre ces deux

espèces produit des descendants fertiles, entraînant une pollution génétique non négligeable. En France, en 2006, les deux espèces partageaient leur territoire sur 9 départements.

Impacts sur les écosystèmes : l'espèce peut causer de gros dommages aux peuplements forestiers (écorçage et abrutissement des semis). Sa superposition avec le Chevreuil et le Cerf élaphe peut entraîner de fortes pressions sur le milieu végétal. Dans son aire d'origine, les dommages sont recensés en milieux forestier mais également en milieux agricoles.

➤ Autres impacts 4

Impacts sur les activités humaines : pour l'instant, les impacts sont anecdotiques. Mais si le Cerf sika se développait, il pourrait causer des dommages importants sur les peuplements forestiers et être impliqué dans des collisions routières plus nombreuses.

Impacts sur la santé humaine : aucun connu actuellement.

➤ Bibliographie

- 1 Macdonald D.W., Barret P. 1995. *Guide complet des mammifères de France et d'Europe*. Paris, Delachaux et Niestlé collection Les guides naturalistes, Paris. 304pp.
- 2 Saint-Andrieux C., Klein F. 2008. Le Cerf sika. In: *Tout le gibier de France : répartition géographique, populations et tendances d'évolution à long terme*. Fédération nationale des chasseurs et Office national de la chasse et de la faune sauvage, Paris, p. 34-36.
- 3 Saint-Andrieux C., Klein F., Leduc D., Guibert B. 2006. Le Daim et le Cerf sika : deux cervidés invasifs en France. *Faune sauvage*, 271: 18-22.
- 4 Saint-Andrieux C., Pfaff E., Guibert B. 2009. Le Daim et le Cerf sika : deux cervidés invasifs en France. *Faune sauvage*, 285: 10-15.
- 5 Takatsuki S. 2009. Effects of sika deer on vegetation in Japan: A review. *Biological Conservation*, 142: 1922-1929.



© J.-L. Hamann